



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 10 juillet 2018 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M<sup>mes</sup> les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme  
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Éric Lecourtois  
Réal Langlais  
Paul Jones  
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Éric de la Sablonnière, directeur  
général adjoint  
M<sup>e</sup> Antoine Banville, greffier

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2018
4. Affaires du Conseil
  - 4.1 Approbation des états financiers 2017 de l'OMH
5. Règlements
  - 5.1 Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement n° 907-4 modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 907
  - 5.2 Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement n° 1008-09-11 modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique
  - 5.3 Adoption 1<sup>er</sup> projet - Règlement n° 901-18 modifiant le règlement de zonage n° 901
  - 5.4 Adoption 1<sup>er</sup> projet - Règlement n° 907-4 modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 907
  - 5.5 Adoption second projet - Règlement n° 901-19 modifiant le règlement de zonage n° 901
  - 5.6 Adoption - Règlement n° 615-11-9 modifiant le règlement n° 615-11 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 5.7 Adoption - Règlement n° 663-1 modifiant le règlement n° 663 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Delson
- 5.8 Adoption - Règlement d'emprunt n° 681 pour des travaux d'aménagement d'un parc de conservation et d'interprétation
- 5.9 Adoption - Règlement n° 907-3 modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 907
- 5.10 Adoption - Règlement n° 1008-09-10 modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique
- 6. Communications
  - 6.1 Participation au tournoi de golf du maire de La Prairie
- 7. Direction générale
- 8. Environnement
- 9. Greffe et affaires juridiques
- 10. Informatique
- 11. Loisirs
- 12. Parc, espaces verts et aménagement public
- 13. Ressources humaines
- 14. Sécurité publique
- 15. Travaux publics
  - 15.1 Attribution de contrat pour des services professionnels pour la réfection de l'exutoire au 36, rue du Manoir
  - 15.2 Attribution de contrat pour des services professionnels pour la construction d'un trottoir et ajout d'éclairage sur le boulevard Marie-Victorin
  - 15.3 Attribution de contrat pour des services professionnels pour la construction d'un trottoir et ajout d'éclairage sur la rue Saint-Laurent
  - 15.4 Demande d'aide financière auprès du MTMDET pour la réalisation des plans et devis pour des travaux d'amélioration du réseau routier local, tronçon Saint-François-Xavier
- 16. Trésorerie
  - 16.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
  - 16.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
  - 16.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
  - 16.4 Dépôt des documents : États des revenus et dépenses comparatifs au 30 juin 2017-2018
  - 16.5 Appropriation de surplus pour financer divers projets



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### 17. Urbanisme

- 17.1 Demande de dérogation mineure - 19, rue Lamarche
- 17.2 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 14, rue Industrielle
- 17.3 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 345, chemin Saint-François-Xavier
- 17.4 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 71, boulevard Georges-Gagné Sud
- 17.5 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 58-70, route 132

### 18. Affaires nouvelles

### 19. Période d'intervention des membres du Conseil

### 20. Période de questions - Personnes dans la salle

### 21. Période de questions - Internauts

### 22. Date de la prochaine séance ordinaire

### 23. Levée de la séance

#### **232-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en y retirant le point suivant :

5.9 Adoption - Règlement n° 907-3 modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 907.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **233-18 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2018**

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2018 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **234-18 APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2017 DE L'OMH DE DELSON**

CONSIDÉRANT que l'OMH de Delson a soumis à la Ville pour approbation les états financiers pour 2017 montrant des revenus de 119 066 \$ et des dépenses de 176 951 \$ et un déficit d'exploitation de 57 885 \$ (absorbé à 90 % par la S.H.Q. et à 10 % par la municipalité).



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les états financiers 2017 de l'Office municipal d'habitation de Delson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

235-18

### **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N° 907-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 907**

AVIS DE MOTION est donné par M. Éric Lecourtois, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 907-4 modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 907 de manière à modifier la section 2 relative aux dispositions spécifiques à l'émission d'un permis de construction d'un projet intégré.*

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

236-18

### **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N° 1008-09-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1008-09 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

AVIS DE MOTION est donné par M. Paul Jones, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 1008-09-11 modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique.*

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

### **NOTE**

Monsieur le maire Christian Ouellette déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le sujet suivant. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote.

237-18

### **ADOPTION 1<sup>ER</sup> PROJET - RÈGLEMENT N° 901-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901**

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 15 mai 2018, il y a eu avis de motion du projet de *Règlement n° 901-18 modifiant le règlement de zonage n° 901;*

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le 1<sup>er</sup> projet du *Règlement n° 901-18 modifiant le règlement de zonage n° 901.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**238-18**

### **ADOPTION 1<sup>ER</sup> PROJET - RÈGLEMENT N° 907-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 907**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2018, il y a eu avis de motion du projet de *Règlement n° 907-4 modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 907 de manière à modifier la section 2 relative aux dispositions spécifiques à l'émission d'un permis de construction d'un projet intégré;*

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le 1<sup>er</sup> projet du *Règlement n° 907-4 modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 907 de manière à modifier la section 2 relative aux dispositions spécifiques à l'émission d'un permis de construction d'un projet intégré.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**239-18**

### **ADOPTION SECOND PROJET - RÈGLEMENT N° 901-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901 DE FAÇON À MODIFIER LES ARTICLES 37, 98 ET 1113**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du second projet de *Règlement n° 901-19 modifiant le règlement de zonage n° 901 de façon à modifier les articles 37, 98 et 1113.*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le second projet du *Règlement n° 901-19 modifiant le règlement de zonage n° 901 de façon à modifier les articles 37, 98 et 1113.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240-18**

### **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 615-11-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 615-11 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES RENDUS PAR LA VILLE DE DELSON**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 juin 2018, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement n° 615-11-9 modifiant le règlement n° 615-11 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson;*

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 615-11-9 modifiant le règlement n° 615-11 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

241-18

### **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 663-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 663 CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE DELSON**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 juin 2018, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement n° 663-1 modifiant le règlement n° 663 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Delson*;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 663-1 modifiant le règlement n° 663 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Delson*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

242-18

### **ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 681 POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE CONSERVATION ET D'INTERPRÉTATION**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 juin 2018, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement n° 681 décrétant un emprunt de 970 000 \$ et une dépense de 1 470 000 \$ pour des travaux d'aménagement d'un parc de conservation et d'interprétation*;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 681 décrétant un emprunt de 970 000 \$ et une dépense de 1 470 000 \$ pour des travaux d'aménagement d'un parc de conservation et d'interprétation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

243-18

### **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 1008-09-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1008-09 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 juin 2018, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement n° 1008-09-10 modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique*;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 1008-09-10 modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**244-18**

### **PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE LA PRAIRIE**

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE la Ville achète deux billets pour sa participation au Tournoi de golf du maire de La Prairie, le 11 août 2017, pour un coût total de 270 \$, plus les taxes applicables, en appui à la Ville de La Prairie afin de permettre d'amasser des fonds au profit d'organismes liés aux jeunes de la Ville de La Prairie.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-07-069 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**245-18**

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT À GROUPE DGS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DE L'EXUTOIRE AU 36, RUE DU MANOIR**

CONSIDÉRANT qu'il y a une problématique d'érosion du terrain appartenant à la Ville situé à proximité du 36, rue du Manoir;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu demande de prix pour l'attribution d'un contrat de services professionnels requis relativement à la réfection de l'exutoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Groupe DGS pour des services professionnels en vue de la réfection de l'exutoire au 36, rue du Manoir pour la somme de 32 898,95 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-68-711, règlement d'emprunt n° 677.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-07-073 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**246-18**

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT À AVIZO EXPERTS-CONSEILS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR ET AJOUT D'ÉCLAIRAGE SUR LE BOULEVARD MARIE-VICTORIN**

CONSIDÉRANT que des travaux de construction d'un trottoir et ajout d'éclairage sur le boulevard Marie-Victorin sont projetés;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu demande de prix pour l'attribution d'un contrat de services professionnels requis dans le cadre de ce projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Avizo Experts-Conseils pour des services professionnels en vue des travaux de construction d'un trottoir et ajout d'éclairage sur le boulevard Marie-Victorin pour la somme de 31 077,74 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-07-070 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**247-18**

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT À AVIZO EXPERTS-CONSEILS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR ET AJOUT D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT que des travaux de construction d'un trottoir et ajout d'éclairage sur la rue Saint-Laurent sont projetés;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu demande de prix pour l'attribution d'un contrat de services professionnels requis dans le cadre de ce projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Avizo Experts-Conseils pour des services professionnels en vue de la construction d'un trottoir et ajout d'éclairage sur la rue Saint-Laurent pour la somme de 30 606,35 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-07-071 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**248-18**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MTMDET POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - DEMANDE RIRL-2017-647A**

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Roussillon a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**249-18**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MTMDET POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - DEMANDE RIRL-2017-647B**

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Roussillon a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250-18**

### **RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 29 MAI AU 28 JUIN 2018**

Il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 18615 à 18781 inclusivement d'une somme de 724 283,76 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 29 330,83 \$, pour la période du 29 mai au 28 juin 2018, pour un total de 753 614,59 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 29 juin 2018.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-07-072 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 26 MAI AU 26 JUIN 2018**

Conformément à l'article 5.18 du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 26 mai au 26 juin 2018.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DU 29 MAI AU 27 JUIN 2018

Conformément à l'article 5.18 du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 29 mai au 27 juin 2018.

### DÉPÔT DE DOCUMENTS : ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES COMPARATIFS AU 30 JUIN 2017 ET 2018

Conformément à l'article 105.3 de la *Loi sur les cités et villes* et du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, M. Michel Barbeau, trésorier, dépose au Conseil l'état des revenus et dépenses de la Ville au 30 juin 2017 et 2018.

251-18

### APPROPRIATION DE SURPLUS NON AFFECTÉ POUR FINANCER DIVERS PROJETS

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du processus pour l'élaboration du budget annuel de fonctionnement, divers projets spéciaux et d'immobilisation sont présentés au conseil municipal pour approbation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réserver des crédits budgétaires pour financer certaines dépenses n'ayant pas été prévues au budget.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approprie une somme de 50 000 \$ du surplus libre non affecté pour la réalisation de différents projets.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-07-074 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 19, RUE LAMARCHE

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention.

252-18

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 19, RUE LAMARCHE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure pour le 19, rue Lamarche;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure concerne l'aménagement d'une aire de stationnement et vise à :

- Permettre que l'aire de stationnement soit localisée en partie sur le lot vacant adjacent à la propriété alors que le *Règlement de zonage n° 901* ne le permet pas;
- Permettre que la largeur de l'allée d'accès au stationnement soit plus large que celle de l'entrée charretière alors que le *Règlement de zonage n° 901* prévoit que la largeur d'une allée d'accès au stationnement doit être équivalente à celle de l'entrée charretière qui la dessert;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 24-18 adoptée le 18 avril 2018, est favorable à cette demande sous certaines conditions.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le 19, rue Lamarche conditionnellement :

- À la présentation d'un plan d'aménagement paysager incluant une haie ayant une hauteur de 1 m afin de minimiser l'impact visuel des équipements entreposés;
- À ce que les stationnements soient constitués de pavage perméable ou alvéolé tel que prescrit à l'article 156.1 du *Règlement de zonage n° 901*. Quant au stationnement situé près de la rue, il pourra être composé de seulement 2 lignes distinctes représentant la largeur des roues d'un véhicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

253-18

### **DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 14, RUE INDUSTRIELLE**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 14, rue Industrielle, suite 603;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'une enseigne attachée localisée sur le mur avant;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 51-18 adoptée le 19 juin 2018, est favorable à cette demande sous certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 14, rue Industrielle, suite 603, plan n° 51-18-02, conditionnellement au respect des normes d'affichage prévues au *Règlement de zonage n° 901*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

254-18

### **DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 345, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 345, chemin Saint-François-Xavier;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la modification de deux enseignes, une attachée sur le côté du bâtiment et l'affichage de l'enseigne détachée en façade du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 52-18 adoptée le 19 juin 2018, est favorable à cette demande sous certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 345, chemin Saint-François-Xavier, plans n°s 52-18-03 et 52-18-04, conditionnellement à ce qu'il y ait un aménagement paysager à la base de l'enseigne sur socle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**255-18**

### **DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 71, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 71, boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la modification de l'affichage de l'enseigne attachée en façade du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 53-18 adoptée le 19 juin 2018, est favorable à cette demande sous certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 71, boulevard Georges-Gagné Sud, plans n<sup>os</sup> 53-18-03, 53-18-04 et 53-18-05, conditionnellement à ce que l'affichage soit conforme à la réglementation dans l'éventualité où la façade du bâtiment serait rénovée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**256-18**

### **DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 58-70, ROUTE 132**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage pour la propriété sise au 58-70, route 132;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la modification d'une enseigne commune détachée en frontage du terrain;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 54-18 adoptée le 19 juin 2018, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 58-70, route 132, plan n° 54-18-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE**

Aucune question.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES**

Aucune question.

**257-18**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Christian Ouellette, maire

\_\_\_\_\_  
Antoine Banville, greffier